

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 17 avril 2026.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, Mme Annie VITALI,
M. Philippe TISSOT, Mme Aurélia GIRARD, M. Christophe FROPPIER,
Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Marie-Rose GALMES, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Brigitte HADDAD,
M. Gilles DA COSTA, Mme Patricia LHOMME, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi
PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. Gilles MAILLARD, M. Jean-Michel
NOËL, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, Mme Virginie TOUPENET,
Mme Anne MARCHAND, Mme Samah MRABET, M. Romain AJOUX,
Mme Inès ZERRAR, M. Eric LANÇON, Mme Myriam CHIAPPA KIGER,
Mme Aurélie LOLLIER, Mme Maryse VUERLI, M. Geoffroy LANG, Conseillers
Municipaux

Etaient excusés :

M. Philippe DUVERNOY avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
M. Patrick TAUSENDFREUND avec pouvoir à Mme Marie-Rose GALMES
M. Patrick CANTAT avec pouvoir à Mme Aurélie LOLLIER
M. Gilles BORNOT avec pouvoir à M. Eric LANÇON

Secrétaire de séance : Mme Inès ZERRAR

OBJET

MEDIATHEQUE – RESTAURATION D'UN DOCUMENT PATRIMONIAL -
DEMANDE DE SUBVENTION AU PREFET DE REGION

Cette délibération a été affichée le : 29 avril 2026

**MEDIATHEQUE – RESTAURATION D’UN DOCUMENT PATRIMONIAL -
DEMANDE DE SUBVENTION AU PREFET DE REGION**

Monsieur Philippe TISSOT expose :

En 2019, suite à la baisse des subventions allouées par l'Etat et la Région en faveur des travaux de restauration de documents anciens les plus précieux, la Médiathèque a interrompu son plan de restauration des documents anciens ou présentant un intérêt régional.

En 2026, la collectivité souhaite redéfinir un plan pluriannuel de restauration dans l'objectif de protéger physiquement des documents uniques ou rares, de conserver durablement la mémoire culturelle et historique de la ville, d'améliorer l'accès et la valorisation de ces ressources auprès du public, des chercheurs et des générations futures, de répondre aux missions fondamentales de toute institution patrimoniale en matière de conservation et de transmission du savoir.

Depuis 2020, l'article R. 311-3 du Code du Patrimoine prévoit un examen par l'État (Préfète de Région, Direction Régionale des Affaires Culturelles) des projets de restauration des documents patrimoniaux des bibliothèques des collectivités territoriales.

Des experts réunis de manière régulière par le Ministère de la Culture sont chargés d'évaluer la qualité des projets et les devis de restauration qui, présentés à la Préfète de Région (Direction Régionale des Affaires Culturelles) lui fournit les éléments d'appréciation à son autorisation ou à son avis mentionnés à l'article R. 311-3 du Code du Patrimoine.

Cette autorisation ou cet avis favorable constitue une condition indispensable à l'obtention d'une aide financière, soit de la part d'un FRRAB (Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition des Bibliothèques), soit de la part du dispositif national porté par le Service du livre et de la lecture : Acquisitions et restaurations patrimoniales d'intérêt national (ARPIN).

C'est pourquoi la Médiathèque de Montbéliard a soumis en 2025 un projet de restauration à cette commission d'experts. Il s'agit de l'ouvrage ***Biblio Sacra (1611)***, don de la Société d'Emulation de Montbéliard, pour lequel la Ville s'est engagée à en assurer la restauration.

Projet de restauration et avis de la commission :

B94

Biblia sacra (...), Francofurti : Typis Matthiae Baeckeri, 1611.

Il s'agit de la 4e édition de la Vulgate, établie et commentée par Andreas Osiander, dans une reliure en peau de truie à décor estampé à froid, aux armes des princes de Würtemberg. Le corps d'ouvrage est en bon état, la structure de l'ouvrage ne semble pas affectée. Le devis reçoit une appréciation favorable avec les recommandations suivantes :

- Mettre davantage l'accent sur le traitement de la couverture que sur celui du corps d'ouvrage qui ne présente pas de problématique particulière.
- La tache brune au plat supérieur ne semble pas être une tache d'encre ferrogallique : elle devrait pouvoir être nettoyée sans problème.
- Il convient de réduire le grammage du papier japon utilisé pour la réparation des déchirures (10g devrait suffire !).

Le montant du devis s'élève à 3657,50 € HT (4389 € TTC) dont une participation financière (montant non connu à ce jour) peut être demandée à la Préfète de Région.

Les crédits sont inscrits au budget d'investissement de l'exercice en cours.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal :

- adopte les présentes dispositions,
- autorise le Maire ou son représentant à solliciter la subvention auprès de la Préfète de Région.

Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 29 avril 2026